



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 39/2018

Vevey, le 19 novembre 2018

Ne pas diffuser
**Ce document doit encore faire l'objet d'une décision
du Conseil communal le 6 décembre 2018**

Réponse à l'interpellation de M. Jean-Marc Roduit "Nouveau collège du cycle secondaire sur le terrain de Copet 3"

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation susmentionnée a été déposée, lors de la séance du Conseil communal du 11 octobre 2018.

Le retard pris sur la construction du collège à Gilamont est préjudiciable à plus d'un titre. Dans la planification initiale, le collège aurait dû ouvrir ses portes pour la rentrée d'août 2017, évitant toute construction de pavillons scolaires provisoires et construction de locaux supplémentaires dans les bâtiments existants, comme des salles de dégagement dans les couloirs des écoles¹. Cette situation engendre un fonctionnement en mode dégradé pour le milieu scolaire. L'intérêt purement privé dictant la conduite de quelques opposants met à mal l'intérêt public reconnu de ce projet et le respect des obligations légales de la commune, en matière d'accueil scolaire. Ajoutons encore que le milieu sportif est directement impacté ; les nombreuses sociétés sportives, privées de nouvelles installations, continuent de fonctionner également en mode dégradé.

Questions de l'interpellateur :

1. Où en sont les oppositions concernant le collège de Copet 3 ?

La Cour de droit administratif et public du canton de Vaud (CDAP) doit statuer sur le recours déposé le 22 janvier 2018 par la PPE LE VIGNER et consorts, suite à la décision municipale du 5 décembre 2017 levant les oppositions et octroyant le permis de construire pour le collège à Gilamont et ses aménagements extérieurs.

Des échanges d'écriture ont eu lieu au printemps 2018 et la Juge en charge de l'instruction a donné un dernier délai aux parties au 5 juillet 2018.

2. Quelles sont à ce jour les revendications des opposants et de leur avocat ?

¹ Voir préavis 10/2018 de demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation du collège de la Veveysse et transformation du bâti scolaire

Il faut plutôt parler de la revendication connue de longue date des opposants, à savoir l'abandon pur et simple du collège à Gilamont qui constitue, pour mémoire, la clé de voûte de la planification de l'accueil scolaire proposée par la Municipalité et décidée par votre Conseil à quatre reprises² ces dernières années.

Pour l'essentiel, les arguments sont identiques à ceux présentés lors du précédent recours du 23 février 2015, à savoir d'une part l'obsolescence du Plan général d'affectation (PGA), la non-conformité au règlement des constructions actuel (RCVV) et la dérogation à l'Ordonnance sur la protection des Eaux (OEaux). Sur ces griefs, la CDAP a déjà statué en faveur de la commune dans son arrêt du 1^{er} juillet 2016.

D'autre part, les thèmes de la mobilité, des dangers naturels et des aménagements extérieurs sont repris par les opposants. Pour ces griefs qui avaient été retenus par la CDAP, la Municipalité a réalisé les études complémentaires et les a inclus aux demandes d'autorisation de construire de juillet 2017.

3. Sur le crédit accordé par le Conseil communal, quels montants ont déjà été alloués ?

En 2013, votre Conseil a accordé un crédit d'étude de CHF 4'830'000.—³. Le total des montants prélevés, sur le compte attribué, est de CHF 4'144'639.—. Le travail d'étude effectué à ce jour et le crédit d'ouvrage obtenu permettraient de démarrer le chantier rapidement.

4. Suite à ce retard, à combien peuvent être estimés les surcoûts annuels de la construction du collège ?

Suite au retard, le surcoût pour la construction du collège peut être estimé à CHF 600'000.— depuis la première mise à l'enquête publique de 2014. Cette augmentation comprend le respect des nouvelles normes AEAI 2015 dans le cadre de la mise à l'enquête publique de 2017, l'évolution des prix des matières premières, en particulier l'acier, les études complémentaires en matière de mobilité et dangers naturels, ainsi que l'action en justice.

5. Si ce retard devait perdurer, la Municipalité envisage-t-elle de prolonger la location des containers et leur implantation sur le parking de la station d'épuration du SIGE ?

Le traitement des questions 5 et 6 est regroupé ci-dessous.

6. Si oui, à combien peuvent être estimés les surcoûts annuels dus à ces locations et à cette implantation sur le parking de la station d'épuration du SIGE ?

En mai 2017 votre Conseil a été informé par voie de communication de la nouvelle feuille de route en matière de construction scolaire. La Municipalité a chargé ses services d'établir un programme d'interventions sur le bâti scolaire, afin de permettre la transition douce jusqu'à l'ouverture du collège à Gilamont.

Au mois de juin 2018 le Conseil communal a accordé un crédit de CHF 7'840'500.— pour l'optimisation des surfaces actuelles, la location de pavillons scolaires provisoires et la rénovation du collège de la Veveyse.

Cette réorganisation dans la planification des constructions scolaires engendre un surcoût. Il est composé des charges dues à la construction des locaux supplémentaires dans le bâti scolaire existant et au collège provisoire.

² P 05/2012, P 13/2013, P 06/2015 et P 17/2017

³ P 13/2013

La construction des locaux supplémentaires a coûté CHF 344'000.—⁴ dans les collèges du Clos, Plan et Kratzer. La charge financière annuelle de cet investissement est de CHF 14'324.—.

Pour le collège provisoire, la charge annuelle couvrant les périodes de rénovation du collège de la Veveyse et des Galeries du Rivage est en moyenne de CHF 340'000.—, à laquelle il faut ajouter le versement au SIGE d'un montant de CHF 41'731.—/an à titre de dédommagement pour manque à gagner sur la location des places de parc occupées par le collège provisoire.

Le surcoût annuel pour la location du collège provisoire sur la dalle du parking du SIGE est estimé à CHF 396'055.—/an.

7. Face à ces oppositions tenaces, la Municipalité a-t-elle toujours la ferme intention de réaliser le projet de la construction du collège secondaire sur le terrain de Copet 3 ?

Lors des différentes demandes de crédits, il a été démontré que sans la construction d'un nouveau collège et la transformation des collèges existants, la Ville ne pourrait pas assumer sa responsabilité légale dans la mise à disposition des locaux nécessaires à la mission de l'enseignement obligatoire.

La Municipalité confirme sa ferme intention de construire le collège à Gilamont, pour les raisons suivantes :

1 Une vision urbanistique de mise en valeur de ce secteur par la réalisation d'une construction publique et la création d'espaces publics de qualité pour la population.

2 Une organisation scolaire autour de trois sites principaux optimisés limitant les déplacements des élèves et des enseignants :

- Gilamont-Crosets-Plan (+ zone sportive de Copet)
- Kratzer-Bleu-Clos
- Veveyse-Galeries du Rivage

3 Un processus participatif pour les espaces publics. Lors du processus participatif engagé dès 2013 il y a eu une forte perception de l'opportunité du projet d'école comme un facteur d'intégration plus large des milieux scolaires, sportifs et du voisinage. Au-delà de la réussite fonctionnelle de cette intégration, le collège poursuivra la revalorisation de l'image du quartier de Gilamont.

Une grande attention à l'interface, entre le monde scolaire et les activités du quartier, est apportée. L'usage multifonctionnel et multi-public du bâtiment sera valorisé, mais c'est surtout l'espace public entre le nouveau collège et le temple de Gilamont qui générera beaucoup d'attente. Souhait récurrent, celui de voir « un jardin public, vert et arborisé », ce qui sera le cas.

4 Un pôle de quartier. La salle omnisport, l'aula, le restaurant scolaire et l'antenne de la bibliothèque municipale trouveront un prolongement naturel dans le tissu urbain l'entourant.

Le collège et le parc seront la nouvelle centralité de cette partie de ville. Les aménagements extérieurs offriront une alternance d'ambiances et de sous-espaces diversifiés et arborisés appropriables par toutes les générations, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

⁴ P 10/2018

5 Une accessibilité facile et sûre. L'avenue des Crosets servira d'axe pour les transports publics et privés. Le cheminement le long de la Veveyse et la nouvelle passerelle permettront de gérer la mobilité douce, cycles et piétons en toute sécurité.

6 Un projet de grande qualité architecturale

Le Jury du concours a reconnu, parmi 48 dossiers, la grande qualité du projet lauréat dans sa composition d'un seul volume concentré autour de sa cour et qui cependant rayonne sur l'extérieur par ses entrées et ses vues sur les paysages variés du quartier, un quartier qui pourra facilement s'approprier les espaces collectifs et publics d'une école ouverte à la collectivité.

Le projet assure une grande flexibilité quant à l'attribution des classes (à multiples orientations) et des liaisons intérieures de qualité avec les autres éléments du programme pour tous les élèves. Il met en scène la gradation entre des espaces publics, plus collectifs et plus privés, toujours éclairé d'une lumière naturelle abondante.

Le programme du bâtiment se répartit en zone d'activités publiques au rez-de-chaussée, alors que les 3 étages sont destinés aux fonctions scolaires. Cette organisation claire permet une indépendance des fonctions. Le bâtiment est de faible hauteur, en regard des locatifs alentours (tour de Copet notamment avec ses 15 étages).

7 Une qualité de la construction. Le bâtiment est conçu pour offrir une très bonne qualité de vie et de travail par un éclairage naturel optimal, une protection accrue contre le bruit (qualités phoniques) et un air ambiant sain en limitant les émissions de polluants en suivant les exigences de Minergie-ECO.

8 Une utilisation des énergies renouvelables. Le bâtiment sera raccordé au réseau de chauffage à bois de la centrale thermique des Toveires en fonction. Sa toiture sera couverte de 360 m2 de panneaux photovoltaïques.

9 Un soutien politique. Quatre demandes de crédits auprès du Conseil communal entre 2012 et 2017. Quatre votes positifs à une très large majorité.

10 Un terrain communal. Le prix des terrains en ville pénalise une implantation autre que sur un terrain communal.

11 Un coût maîtrisé. CHF 61'500'000.— (avant subventions) et CHF 6'500'000.— pour la dépollution. En comparaison avec le rapport de la cour des comptes du canton de Vaud⁵ le coût des travaux se situe dans la fourchette basse des projets cantonaux, soit 3'690.— CHF / m2.

Le choix du site et le programme ont été acceptés par le Département de la formation, de la jeunesse et des affaires culturelles (DFJC) - Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) du canton de Vaud très en amont du processus. Tous les services cantonaux ont préavisés favorablement au projet, lors de toutes les procédures de demandes d'autorisation de construire.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 19 novembre 2018

Au nom de la Municipalité
la Syndique Secrétaire adj.

Elina Leimgruber Pascale Bacher



⁵ Rapport N°32 du 12 juin 2015

Annexe : vue aérienne du projet

Références précédentes :

Préavis

- P 05/2012 Demande de crédit pour financer l'organisation d'un concours d'architecture pour le nouveau collège du cycle secondaire
- P 13/2013 Demande d'un crédit d'étude pour la construction d'un nouveau collège du cycle secondaire
- P 03/2014 Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Yvan Schneider « Pour une vraie cuisine au collège de Copet »
- P 06/2015 Demande de crédit d'ouvrage pour la construction du collège du cycle secondaire de Gilamont – Demande de crédit pour la dépollution du terrain de Copet 3
- P 17/2017 Demande d'adoption du projet d'aménagement de l'avenue des Crosets, quai de Copet et rue de Fribourg et des déterminations de la Municipalité relatives à l'opposition maintenue. Demande d'adoption de la décadastration du Domaine Public Communal DP 129 (153 m2), de la cadastration du Domain Public Communal provenant du chapitre communal, parcelle 1173, propriété de la Commune de Vevey (483 m2) et des déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues. Demande d'un crédit d'étude de CHF 742'000.— pour le projet d'aménagement de l'avenue des Crosets, quai de Copet et rue de Fribourg.

Communications

- C 01/2013 Résultat du concours d'architecture pour le nouveau collège du cycle secondaire
- C 03/2014 Collège du cycle secondaire à Gilamont – Avancement du projet
- C 04/2014 Collège du cycle secondaire à Gilamont – Information sur les analyses du terrain
- Interpellation de MM. P. Bertschy et J. Christen intitulée « La construction du futur collège de Copet va-t-elle fortement handicaper la pratique du football dans notre ville ? » Réponse orale à la séance du Conseil communal du 13 mars 2014.
- C 04/2015 Collège du cycle secondaire à Gilamont – Information sur l'avancement du projet
- C 32/2015 Communication pour l'ouverture de 3 comptes d'attente concernant l'aménagement du quai de Copet et passerelle sur la Veveyse, l'adaptation de l'avenue des Crosets et la rénovation du terrain de football synthétique de Copet 2.
- C 19/2016 Réponse à l'interpellation de M. Stéphane Molliat intitulée « Collège de Vevey »
- Communiqué de presse du 8 juillet 2016 / CDAP 2016/
- Communiqué de presse du 6 juillet 2017 / Futur collège secondaire de Gilamont : la Ville de Vevey apporte les compléments d'informations requis par le Tribunal cantonal/
- C 37/2017 Collège du cycle secondaire à Gilamont - La Municipalité lève les oppositions

